

Les permanences « HABITAT » sur la Communauté de Communes

NOVEMBRE 2019



Communauté
de Communes
Pays de Landivisiau

Permanences service Habitat : réception du public

Information et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat



Communauté
de Communes
Pays de Landivisiau

Le service Habitat répond à vos questions :

- par téléphone au 02 98 68 42 41
- par mail à l'adresse d.dumesnil@pays-de-landivisiau.com
- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau

↳ du lundi au jeudi : de 9h à 12h sans rendez-vous
de 14h à 17h sur rendez-vous

Permanence du mercredi 06 novembre annulée

↳ le vendredi : sur rendez-vous

Pour les propriétaires occupants, se munir du dernier avis d'imposition sur le revenu

Permanence HEOL (3ème jeudi)

Conseil technique sur les économies d'énergie

<http://www.heol-energies.org>

3^{ème} jeudi matin

HEOL vous informe :



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET
DU CLIMAT DU PAYS DE MORLAIX

- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau : le **jeudi 21 novembre 2019 de 9h à 12h sans rendez-vous**
- par téléphone au 02 98 15 18 08
- à l'agence au 38 rue du Mur à Morlaix

Se munir de ses factures d'énergie, plans et devis, pour un conseil personnalisé.

Permanences ADIL (1^{er} et 3^{ème} mercredis)

Réponse aux questions juridiques, financières et fiscales dans le domaine du logement

<https://www.adil29.org>

1^{er} & 3^{ème} mercredis après-midi

Un conseiller-juriste de l'ADIL vous reçoit :

- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau
les mercredis 06 et 20 novembre 2019 de 14h à 17h
(sur rdv pour un projet d'accession à la propriété : 02 98 46 37 38)
- par téléphone au 02 98 46 37 38 (fermé au public le jeudi matin)
- aux agences de Brest (14 bd Gambetta) et Quimper (23 rue J. Jaurès)



Le cas échéant se munir des documents nécessaires (bail de location...)

Conteneur individuel

Les déchets sont collectés par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. Un conteneur d'ordures ménagères est mis gracieusement à la disposition de chaque foyer.

Ces derniers temps, les agents de collecte constatent de plus en plus de conteneur d'ordures ménagères en mauvais état. Cela peut poser problème lors de la collecte de nos déchets.

Pour rappel, **les conteneurs d'ordures ménagères sont réparés ou remplacés gratuitement !**

Pour cela, contacter votre mairie ou pour les habitants de Landivisiau, le service environnement de la CCPL au 02 98 68 42 41 ou environnement@pays-de-landivisiau.com.

Les points de tri ne sont pas des déchèteries

Il y a une augmentation de dépôts sauvages au niveau de certains points de tri. Vous pouvez apporter vos déchets verts directement à la déchèterie mais aussi vider vos sacs de bouteilles en plastique ou de bouteilles en verre directement dans le conteneur concerné, plutôt que de le laisser par terre. Merci de penser aux agents des services techniques !

Je trie mes déchets

Dans mon conteneur jaune je mets ...

... uniquement les emballages **bien vidés** et le papier recyclable **sans le film plastique, en vrac** directement dans le conteneur



J'apporte le verre au point tri



Je mets les déchets de cuisine et du jardin au compost !

Je peux gagner jusqu'à 1/3 du volume de ma poubelle



Et dans mon conteneur ordures ménagères, je mets ...

... le reste et dans un sac !



Et j'apporte les autres déchets à la déchèterie

Les cartons, le mobilier, la ferraille, les déchets verts, les gravats, les pots de peinture et autres produits de bricolage, les bidons d'huiles et autres produits du garage, ...